

Communiqué de presse
Sylvie FERRER, députée FI-NFP des Hautes-Pyrénées

Bagnères-de-Bigorre, le lundi 5 mai 2025

**Loi Duplomb : Sylvie Ferrer, députée des Hautes-Pyrénées
s'oppose fermement à une réautorisation irresponsable des insecticides néonicotinoïdes**

Le 27 janvier 2025, le Sénat a adopté la proposition de loi (PPL) Duplomb du nom du sénateur Les Républicains (LR) et ancien élu de la FNSEA, s'intitulant « *Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur* ». Cette PPL, sous couvert de faciliter la pratique et la production des agriculteur·rices permettrait, entre autres, de réautoriser les néonicotinoïdes dans les champs.



Les néonicotinoïdes « tueurs d'abeilles » constituent un véritable danger mortel pour les insectes pollinisateurs et l'ensemble du vivant. Le taux de mortalité des abeilles dépasse parfois le seuil de 30% alors que le taux considéré comme « normal » est de 10%. La première cause de cet effondrement est l'utilisation de pesticides. Aussi, si cette PPL aboutit, elle aurait des conséquences désastreuses sur l'environnement (contaminations des sols, empoisonnement des pollinisateurs, etc...) et la santé des personnes, au premier rang desquelles les agriculteur·rices. En effet, certains de ces pesticides sont classés par l'OMS comme cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques ou de la famille des perturbateurs endocriniens. Des maladies comme Parkinson, certains cancers et malformations, ainsi que les problèmes d'infertilité sont liés à ces produits. Les réintroduire est donc une folie !

A l'heure de l'urgence écologique, Sylvie Ferrer dénonce le caractère rétrograde de cette législation sur les produits phytosanitaires. Par ailleurs, il faut comprendre que ces pesticides ne doivent pas être une manière de supplanter le revenu des paysan·nes. La France doit expressément engager une transition vers une agriculture relocalisée, diversifiée et écologique qui nécessite un accompagnement financier des paysan·nes.

Ainsi, lors de l'examen en commission les 6 et 7 mai puis en séance dès le 12 mai, Sylvie Ferrer s'opposera avec ses collègues de La France insoumise à cette proposition de loi et à toute forme de nouvelle dérogation en faveur des pesticides néonicotinoïdes.

Contact : Vanessa Issermann
Attachée parlementaire de Sylvie FERRER
06 60 92 78 11

